

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du conseil d'administration **D'ÉNERCYCLE** tenue à l'**Hôtel Gouverneur de Shawinigan** (1100, Promenade du Saint-Maurice, Shawinigan), **jeudi le vingt-huitième jour du mois de septembre deux mille vingt et un (28 septembre 2021), ONZE HEURES QUARANTE MINUTES (11 H 40)**, à laquelle sont présents :

Monsieur Michel Angers, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

Monsieur Réjean Carle, Représentant de la MRC de Maskinongé

Monsieur Luc Dostaler, Représentant de la MRC des Chenaux

Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac

Monsieur Robert Landry, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

Monsieur Daniel Cournoyer, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

Monsieur Guy Simon, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

Rés.: 2021-09-5229

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2021
5. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
6. Adoption du budget
7. Règlement de tarification de l'année 2022
8. Programme des dépenses en immobilisation pour les années 2022 à 2024
9. Poursuite des activités du LET de Champlain
10. Octroi d'un contrat pour le remplacement d'une soufflante centrifuge multiétage au LET de Saint-Étienne-des-Grès — DDP-2021-197
11. Autorisation de signature d'un contrat de service avec Récupération Mauricie pour le traitement et la mise en valeur des matières recyclables et pour la gestion des opérations du centre de tri situé à Saint-Étienne-des-Grès

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

12. Autorisation de signature — demande d'autorisation au MELCC concernant la gestion des eaux de ruissellement à l'écocentre de Shawinigan
13. Autorisation d'octroi d'un contrat de pavage à l'écocentre de Saint-Étienne-des-Grès — DDP-2021-196
14. Autres sujets
 - Autorisation de signature afférente à l'inventaire national des rejets de polluants (INRP)
15. Période de questions
16. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-09-5230

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU
19 AOÛT 2020**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration d'Énercycle tenue le 19 août 2021.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-09-5231

CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de septembre 2021, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, directeur des affaires juridiques et greffier.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-09-5232

ADOPTION DU BUDGET

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le budget de l'exercice financier 2022 annexé à cette résolution pour en faire partie intégrante.

Ce budget sera transmis aux membres d'Énercycle pour adoption.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Règl. : 2021-09-49

RÈGLEMENT DE TARIFICATION DE L'ANNÉE 2022

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le règlement de tarification de l'année 2022.

ATTENDU la résolution 2021-09-5232 adoptant le budget de l'exercice financier 2022 ;

ATTENDU qu'afin de pourvoir aux diverses dépenses de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle), il y a lieu notamment d'adopter un règlement de tarification pour l'année 2022 ;

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Énercycle est autorisée à percevoir les tarifs suivants :

Compétence	Item	Note	Type de client	Tarif
Toutes	Réclamations, travaux et services non réglementés par le présent tarif ou couverts par une entente		Tous	Valeur du service majorée de 15 %
2	Collecte sélective et traitement des matières recyclables (tarif per capita déterminé selon la population de référence établie par le Décret 1214-2019 concernant la population des municipalités locales, des villages nordiques et des arrondissements pour l'année 2021)		Membres seulement	40,15 \$ / per capita
2	Réception de matières non valorisables aux écocentres		Citoyens des municipalités membres seulement (non commercial)	10,00 \$ / évènement
2	Réception de pneus hors normes (écocentres de Saint-Étienne et Champlain seulement)		Tous	250,00 \$ / tonne
2	Fourniture de conteneurs non compartimentés destinés aux multilogements		Membres seulement	216,00 \$ / année

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

2	Fourniture et levées de conteneurs / une collecte aux deux semaines	1	Clients	680,00 \$ / année
2	Fourniture et levées de conteneurs / une collecte par semaine	1	Clients	819,00 \$ / année
2	Fourniture et levées de conteneurs / deux collectes par semaine	1	Clients	945,00 \$ / année
2	Levées supplémentaires	1	Tous	55,00 \$ / événement
2	Livraison et déplacements de conteneurs		Tous	160,00 \$ / événement
3	Enfouissement au LET de Saint-Étienne des matières résiduelles collectées et transportées par ou pour les municipalités membres d'Énercycle	2	Membres seulement	91,50 \$ / tonne
3	Enfouissement au LET de Saint-Étienne des matières résiduelles n'ayant pas été collectées et transportées par ou pour les municipalités membres d'Énercycle (tarif affiché)	2	Clients	87,00 \$ / tonne
3	Enfouissement au LET de Champlain (tarif affiché)	2	Tous	150,00 \$ / tonne
3	Accès au LET à Saint-Étienne, pour enfouissement, en dehors des heures affichées		Tous	50,00 \$ / 15 minutes (minimum 4 heures les jours non ouvrables)
3	Enfouissement au LET de Saint-Étienne-des-Grès des matières résiduelles contenant de l'amiante	2	Tous	150,00 \$ / tonne
3	Largage de pneus sur la face active des LET ou au centre de transfert		Tous	20,00 \$ / pneu
3	Pesée de camion sans autre service		Tous	20,00 \$
3	Assistance mécanique au déchargement (grattage)		Tous	40,00 \$ / événement
4	Services de base (vidange de fosse septique de 880 gallons ou moins par camion standard)		Membres seulement	210,00 \$ / événement
4	Services de base (accessibilité restreinte à une		Membres seulement	385,00 \$ / événement

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

	camionnette)			
4	Services de base (accessibilité restreinte à un bateau)		Membres seulement	660,00 \$ / évènement
4	Galonnage excédentaire		Membres seulement	0,20 \$ / gallon
4	Seconde visite, urgences et déplacements inutiles		Membres seulement	100,00 \$ / évènement
4	Modification de rendez-vous		Membres seulement	50,00 \$ / évènement
4	Annulation de rendez-vous après le 30 avril et vidange planifiée non exécutée		Membres seulement	210,00 \$ / évènement
4	Traitement de boues (non transportées)		Tous	50,00 \$ / tonne
4	Supplément lié à la distance du réseau routier asphalté pour les territoires non organisés (TNO) de la MRC de Mékinac : 40 à 70 km 71 à 100 km 101 à 200 km 201 km et plus		Membres seulement	50,00 \$ 100,00 \$ 200,00 \$ 300,00 \$
4	Déplacement d'une citerne		Tous	175,00 \$ / évènement
4	Déplacement d'un camion des boues		Tous	120,00 \$ / heure
Notes				
1	Tarif également applicable à la levée de conteneurs appartenant à des tiers			
2	Minimum 1 tonne			
Compétence	Les compétences d'Énercycle se définissent comme suit :			
2	Collecte sélective et traitement des matières recyclables			
3	Élimination des matières résiduelles			
4	Gestion des boues			

ARTICLE 2 Toute somme impayée, devenue due et exigible par Énercycle porte intérêt au taux de 15 % par an calculé quotidiennement.

Nonobstant ce qui précède, l'alinéa 1 de l'article 2 ne s'applique pas aux personnes morales de droit public.

ARTICLE 3 La computation du retard débute le jour où les sommes deviennent exigibles.

ARTICLE 4 Lorsqu'un chèque ou un ordre de paiement est donné en paiement et que le paiement en est refusé par le tiré, des frais

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

administratifs au montant de trente-cinq (35) dollars sont réclamés au tireur du chèque ou de l'ordre de paiement.

ARTICLE 5 À l'exclusion des membres d'Énercycle, les usagers qui souhaitent acheminer des matières résiduelles aux installations d'Énercycle et se prévaloir de ses services de facturation devront ne pas avoir de solde dû à Énercycle depuis plus de 30 jours et maintenir une couverture de fonds conforme à la *politique d'ouverture et de maintien de comptes pour la réception de matières aux lieux d'enfouissement technique (LET) et aux centres de transfert* adoptée le 12 mai 2009 par l'entremise de la résolution 2009-05-3468.

L'accès aux installations d'Énercycle sera refusé au client en défaut de l'une ou l'autre des conditions indiquées ci-dessus. Les installations couvertes par la présente sont constituées des lieux d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain.

Les clients qui ne souhaitent pas se prévaloir des services de facturation ont la possibilité de payer comptant le service ou de se prévaloir du mode de paiement par carte de crédit ou du mode de paiement par débit, lorsque ces modes de paiement sont disponibles.

ARTICLE 6 Lorsqu'un tarif prévoit une tarification particulière applicable aux membres et à leurs citoyens, Énercycle peut exiger la présentation, comme preuve de résidence, d'une pièce d'identité établissant l'identité du résident, son adresse ou toute autre information pertinente.

ARTICLE 7 Les TPS, les TVQ et les redevances à l'enfouissement de même que toutes autres taxes, redevances, droits, déboursés ou prélèvements, exigibles par quelque palier gouvernemental que ce soit, sont en sus des tarifs indiqués ci-dessus et seront ajoutés à ceux-ci.

ARTICLE 8 Les dispositions du présent règlement prévalent sur toutes dispositions incompatibles édictées en vertu d'un règlement entré en vigueur préalablement.

ARTICLE 9 Le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-09-5233

**PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION POUR
LES ANNÉES 2022 À 2024**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2022 à 2024 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-09-5234

POURSUITE DES ACTIVITÉS AU LET DE CHAMPLAIN

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) est, et continu d'être le propriétaire du lieu d'enfouissement technique situé dans la circonscription foncière de Champlain, connu sous le nom de « LET de Champlain » ;

ATTENDU qu'un contrat de service pour la gestion des activités au LET de Champlain est intervenu entre Énercycle et Services Matrec inc. (« Matrec ») le 25 février 2014

ATTENDU que ce contrat de service prévoyait une option exclusive à Matrec pour la poursuite de la gestion des activités au LET de Champlain dans une Phase II, une fois l'exploitation dans les Zones A et B complétée (Phase I) ;

ATTENDU que depuis 2014 cette installation est gérée dans le respect des exigences gouvernementales et avec le souci de préserver la qualité de vie des communautés environnantes ;

ATTENDU que le projet autorisé respectera le zonage municipal, le schéma d'aménagement et le PGMR de la MRC des Chenaux et sera réalisé à l'intérieur des limites de propriété actuelles du LET de Champlain ;

ATTENDU que la poursuite des activités au LET de Champlain permettra d'optimiser une installation performante ayant fait l'objet de nombreuses améliorations techniques au fil des années ;

ATTENDU que la poursuite des activités au LET de Champlain pourvoit Énercycle d'une solution de rechange au LET de Saint-Étienne-des-Grès et permet de maintenir le LET récepteur des matières résiduelles des municipalités de la MRC des Chenaux ;

ATTENDU que les résidus ultimes qui seront enfouis au LET de Champlain proviendront en grande partie de divers procédés de valorisation des matières résiduelles ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que le projet d'agrandissement de l'aire d'enfouissement fera l'objet d'une étude d'impacts exhaustive qui devra être analysée et approuvée par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (« MELCC ») ;

ATTENDU que Matrec s'engage, dans le cadre de l'étude d'impacts, à analyser les divers volets exigés par le MELCC, tels entre autres les besoins en enfouissement, la qualité de l'air, de l'eau et des sols, la cohabitation et la qualité de vie, les milieux naturels, les garanties financières, les changements climatiques, etc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de poursuivre les démarches requises pour obtenir les autorisations afférentes à la Phase II du LET de Champlain, et ce, pour les motifs invoqués ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-09-5235

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT
D'UNE SOUFFLANTE CENTRIFUGE MULTIÉTAGE AU LET
DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS — DDP-2021-197**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'entériner l'octroi par l'administration d'un contrat à l'entreprise Atlas Copco Canada inc. pour le remplacement d'une soufflante centrifuge multiétage requise pour le système de captation et de destruction des biogaz du LET de Saint-Étienne-des-Grès, et ce, pour un montant de 35 891,00 \$, taxes en sus. Ce montant inclut l'acquisition de la soufflante, le démarrage et la mise en service.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-09-5236

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE
SERVICE AVEC RÉCUPÉRATION MAURICIE POUR LE
TRAITEMENT ET LA MISE EN VALEUR DES MATIÈRES
RECYCLABLES ET POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS
DU CENTRE DE TRI SITUÉ À SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

ATTENDU l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'octroyer un contrat de gré à gré concernant le traitement et la mise en valeur des matières recyclables ainsi que la gestion des opérations du centre de tri de Saint-Étienne-des-Grès ;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser le président ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer avec l'entreprise Récupération Mauricie un contrat de service substantiellement conforme à un projet joint à la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser le président ou le directeur des affaires juridiques et greffier à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-09-5237

**AUTORISATION DE SIGNATURE — DEMANDE
D'AUTORISATION AU MELCC CONCERNANT LA GESTION
DES EAUX DE RUISSELLEMENT À L'ÉCOCENTRE DE
SHAWINIGAN**

Il est proposé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser l'une ou l'autre des personnes suivantes à signer, pour et au nom de la Régie (Énercycle), tous les documents requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre de la demande d'autorisation en ce qui concerne la gestion des eaux de ruissellement à l'écocentre de Shawinigan soit : monsieur Stéphane Comtois d'Énercycle ainsi que monsieur Jean-François Hince de la firme FNX-Innov.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-09-5238

**AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT DE PAVAGE À
L'ÉCOCENTRE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS — DDP-
2021-196**

ATTENDU la nécessité d'effectuer des travaux de pavage à l'écocentre de Saint-Étienne-des-Grès ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR DANIEL COURNOYER**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'autoriser l'administration à octroyer, suite à la réception des prix de la demande de prix DDP-2021-196 pour les travaux de pavage à l'écocentre de Saint-Étienne-des-Grès, au plus bas soumissionnaire conforme, et ce, sous réserve que le montant du contrat n'excède pas 45 000 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2021-09-5239

**AUTORISATION DE SIGNATURE AFFÉRENTE À
L'INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS POLLUANTS
(INRP)**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser Madame Julie Bourassa, chef service environnement, à signer tous documents afférents à l'inventaire national des rejets de polluants (INRP).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2021-09-5240

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de lever l'assemblée à onze heures cinquante-et-une minutes (11 h 51).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRETÉAIRE